⚠️ **VERSION PUBLIQUE**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de Saint-Diéry

63320 — Puy-de-Dôme — Canton du Sancy

Rédigé par M. Laurent JITTON
5ème adjoint — Référent Plan Communal de Sauvegarde

Validé par M. Frédéric CHASSARD, Maire

Version 1.0 — 2026
Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 — Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005
Décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde.

Ce document est la VERSION PUBLIQUE du Plan Communal de Sauvegarde de Saint-Diéry.

Conformément à l'article L.2212-5-1 du CGCT et aux recommandations de la CNIL, cette version ne contient pas :
— les numéros de téléphone personnels des élus et agents communaux
— la liste nominative des personnes vulnérables
— les données personnelles des habitants

Pour toute urgence, contacter : Mairie de Saint-Diéry — 04 73 96 30 09
SDIS 63 — 18 / 112
Préfecture du Puy-de-Dôme — 04 73 98 63 63

La version complète (confidentielle) est conservée en mairie et transmise à la Préfecture du Puy-de-Dôme et à la CC du Massif du Sancy.

I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1. Informations générales

Élément	Information
Région	Auvergne Rhône-Alpes
Département	Puy-de-Dôme (63)
Arrondissement	Issoire
Canton	Canton du Sancy
Code INSEE	63335
Code postal	63320
Maire	M. Frédéric CHASSARD
Intercommunalité	Communauté de Communes du Massif du Sancy
Superficie	24,32 km²
Altitude	594 m à 1 036 m
Densité	22,45 hab./km²
Population municipale	546 habitants
Population totale	562 habitants (INSEE — 1er janvier 2023)
Nombre de lieux-dits	19
Téléphone mairie	04 73 96 30 09
Site internet	www.saintdiery.fr

2. Les 19 lieux-dits de la commune

N°	Lieu-dit	N°	Lieu-dit	N°	Lieu-dit
1	Saint-Diéry Haut	2	Saint-Diéry Bas	3	Le Cheix
4	Cotteuges	5	La Bataille	6	Roussat
7	Creste	8	Laumont	9	Fontenille
10	Lyns	11	La Chaux	12	Le Treuil
13	Pradelle	14	Moulin Neuf	15	Renlaigue
16	Verneuge	17	Bessolle	18	Coste Aider
19	Conche				

3. Carte du territoire communal

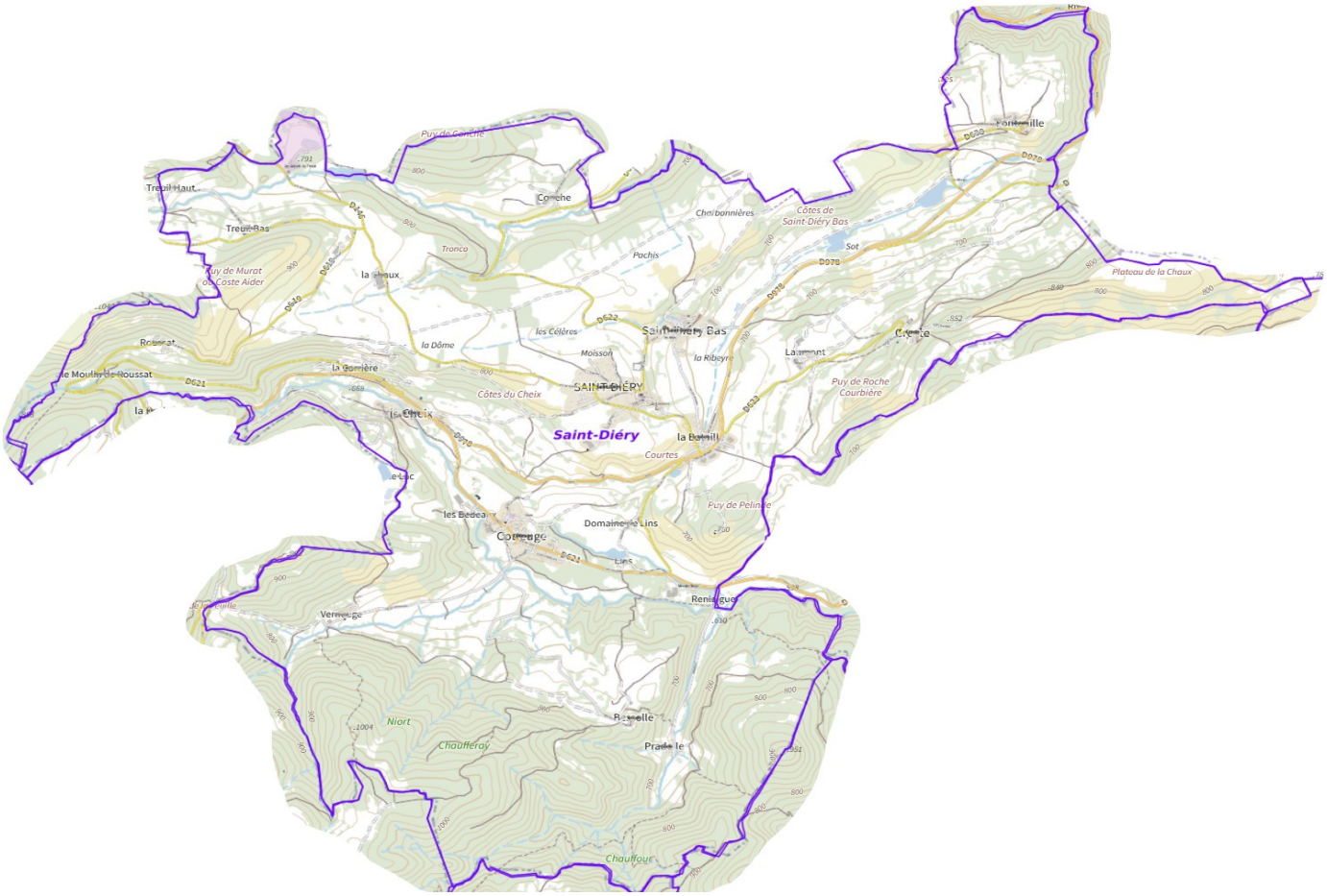

Plan général de la commune de Saint-Diéry

Les 19 lieux-dits répartis sur 24,32 km² — Altitude 594 m à 1 036 m — Massif du Sancy

4. Contexte géographique et caractéristiques

Saint-Diéry est une commune de montagne située au cœur du massif du Sancy, dans le département du Puy-de-Dôme. Son territoire de 24,32 km² est caractérisé par un relief marqué, avec des versants boisés, des prairies d'altitude et plusieurs cours d'eau dont la Couze Pavin qui traverse les hameaux les plus bas.

La commune compte 562 habitants répartis sur 19 lieux-dits. Cette dispersion de la population sur un territoire montagneux constitue un enjeu majeur pour la gestion des risques, notamment en cas d'inondation, de grand froid ou de tempête pouvant isoler certains hameaux.

Caractéristique	Description	Enjeu PCS
Territoire montagneux	594 m à 1 036 m d'altitude — Massif du Sancy	Routes pouvant être coupées en hiver
Couze Pavin	Cours d'eau traversant Cotteuges et Le Cheix	Risque crue soudaine — PPRNPi 2024
Hameaux isolés	Le Treuil, Pradelles, Bessolle, Conche, Verneuge	Accès difficile — référents locaux
Zone sismique 3/5	Sismicité modérée — Massif Central	Bâti ancien en pierre vulnérable
Zone radon 3/3	Sous-sol granitique et volcanique	Risque sanitaire chronique — information obligatoire
D978 — axe fréquenté	Route Clermont-Ferrand / Sancy	Risque TMD — trafic poids lourds

1. IDENTIFICATION DES RISQUES DE LA COMMUNE

1.1 Liste des aléas

Le diagnostic des risques de la commune de Saint-Diéry a été établi à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Puy-de-Dôme, du DICRIM 2019, des données des services de l'État (BRGM, Météo-France, DDT 63) et de la connaissance du terrain par les élus.

N°	Risque identifié	Nature	Niveau	Fiche réflexe
01	Inondation — Crue Couze Pavin	Naturel	🔴 Élevé	Fiche 01
02	Mouvement de terrain / Argile	Naturel	🟠 Modéré	Fiche 02
03	Radon	Naturel	🔴 Zone 3	Fiche 03
04	Feu de forêt	Naturel	🟠 Modéré	Fiche 04
05	Grand froid / Neige / Verglas	Naturel	🟠 Modéré	Fiche 05
06	Canicule	Naturel	🟡 Faible	Fiche 06
07	Remontée de nappe phréatique	Naturel	🟠 Modéré	Fiche 07

N°	Risque identifié	Nature	Niveau	Fiche réflexe
08	Pollution des sols (anciennes décharges)	Technologique	🟡 Faible	Fiche 08
09	Séisme	Naturel	🟠 Zone 3	Fiche 09
10	Tempête / Phénomènes atmosphériques	Naturel	🟠 Modéré	Fiche 10
11	Transport de Matières Dangereuses (TMD)	Technologique	🟠 Modéré	Fiche 11

1.2 Identification des vulnérabilités et enjeux

Secteurs particulièrement vulnérables

Secteur	Risque principal
Cotteuges	Inondation
Le Cheix	Inondation
Renlaigue	Inondation
Moulin Neuf / Lyns	Inondation
Le Treuil	Feu de forêt / isolement
Pradelles	Feu de forêt / isolement
Bessolle / Verneuge	Feu de forêt / isolement
Saint-Diéry Haut et Bas	Argile / neige

ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES

Désignation	Adresse	Responsable	Téléphone	Observation
École de Saint-Diéry	Saint-Diéry	Mme Emilie PEROL	Mairie : 04 73 96 30 09	ERP — Priorité évacuation
Cabinet médical	La Bataille	Mme Emilie FOURNIER	04 73 39 64 96	Médecin généraliste
Salle des fêtes	Saint-Diéry	M. Frédéric CHASSARD	Mairie : 04 73 96 30 09	Point d'accueil d'urgence PCS
Mairie	Saint-Diéry	Mme Francine FLON	04 73 96 30 09	Poste de commandement communal

Personnes vulnérables — Registre communal

La commune tient un registre communal des personnes vulnérables conformément aux dispositions relatives aux risques majeurs et au plan canicule.

À la date de rédaction du présent PCS, aucune inscription volontaire n'a été enregistrée.

Les élus de secteur assurent néanmoins une veille de proximité des personnes âgées, isolées ou fragiles.

Le registre est mis à jour au minimum une fois par an.

POPULATION NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE				

⚠️ **Liste confidentielle — mise à jour obligatoire au moins une fois par an — Obligation légale loi canicule 2004.**

AUTRES VULNÉRABILITÉS / ENJEUX			
Désignation	**Adresse / Localisation**	**Responsable**	**Observation**
Réseau électrique aérien	Ensemble du territoire	ENEDIS — 09 72 67 50 63	Vulnérable tempêtes et neige
Couze Pavin	Cotteuges, Le Cheix, Renlaigue, Moulin Neuf	DDT 63 — 04 43 36 03 00	Risque crue soudaine
Site SSP3791668 — décharge	Secteur Le Treuil	M. F. CHASSARD — Maire	À expertiser — DDT 63
Site SSP3791665 — décharge	Secteur Creste	M. D. BOILOT — 3ème adjoint	À expertiser — DDT 63
D978 — axe TMD	Traverse le bourg	Conseil Dép. 63	Poids lourds matières dangereuses

2. ORGANISER LA RÉPONSE COMMUNALE

Communication de crise

Les communications officielles sont validées par le Maire ou le PCC.

Les messages doivent être :

- Simples
- Courts
- Cohérents
- Adaptés au risque
- Diffusés rapidement

2.1 Modalités d'activation du PCS

Le PCS est activé par le maire ou, en son absence, par le premier adjoint disponible. L'activation peut être déclenchée sur initiative communale ou sur demande de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Déclencheur	Qui active	Action immédiate
Alerte Préfecture (téléphone/FR-Alert)	Maire ou 1er adjoint disponible	Prévenir les autres élus — activer cellule de crise
Vigilance Météo-France Orange ou Rouge	Maire ou élu de permanence	Surveiller — préparer l'activation
Constat direct sur le terrain	Tout élu ou pompier vol.	Appeler le maire immédiatement
Signalement d'un habitant	Secrétariat ou élu contacté	Vérifier — prévenir le maire

2.2 Organisation du dispositif communal

👔 **LE MAIRE : Directeur des Opérations de Secours (DOS) — Article L.2212-2 du CGCT Il assure la direction des opérations de secours sur la commune jusqu'à ce que le Préfet assume la direction des opérations.**

Niveau	Rôle	Titulaire	Suppléant
Direction des Opérations (DOS)	Décision — Coordination générale	M. Frédéric CHASSARD Mairie : 04 73 96 30 09	M. Michel POUGHON Mairie : 04 73 96 30 09
Poste de Commandement Communal (PCC)	Coordination des moyens et actions	M. Laurent JITTON Mairie : 04 73 96 30 09	Mme Emilie PEROL Mairie : 04 73 96 30 09
Équipes terrain	Exécution des missions de sauvegarde	Tous les élus + employés communaux	Pompiers volontaires du conseil municipal

Poste de Commandement Communal (PCC)

PCC Principal — Mairie de Saint-Diéry

PCC Secondaire — Salle des fêtes de Saint-Diéry

Le PCC secondaire est activé :

- En cas d'indisponibilité de la mairie
- En cas de coupure électrique
- En cas d'évacuation du centre bourg
- Sur décision du Maire

2.3 Répartition des tâches de l'équipe municipale

Élu / Agent	Secteur	Mission principale en cas de crise
M. Frédéric CHASSARD — Maire	Saint-Diéry / Coste Aider	DOS — Décisions — Contacts Préfecture
M. Michel POUGHON — 1er adj.	Saint-Diéry Bas	Suppléant DOS — Coordination St-Diéry Bas
Mme Emilie PEROL — 2ème adj.	Laumont	Alerte et suivi secteur Laumont
M. Dominique BOILOT — 3ème adj.	Creste	Alerte et suivi secteur Creste
Mme Gaëlle CONSTANTIN — 4ème adj.	Cotteuges	Alerte et suivi secteur Cotteuges
M. Laurent JITTON — 5ème adj.	Le Cheix	Référent PCS — PCC — Alerte Le Cheix
Mme Charline CHAUVET — Pompier vol.	Cotteuges	Secours — Évaluation technique
Mme Marie PRADAT — Pompier vol.	La Bataille	Secours — Évaluation technique
M. Benoit BRAJON — Pompier vol.	Roussat	Secours — Évaluation technique
Mme Francine FLON — Secrétaire	Mairie	Main courante — Communication officielle
M. Gilles ROUX — Employé	Commune	Déploiement matériel — Terrain
M. Ugo MARONNE — Employé	Commune	Déploiement matériel — Terrain

2.4 Organisation de l'alerte

La Préfecture doit pouvoir joindre un interlocuteur à tout moment. Trois contacts minimum sont transmis.

Organisation fonctionnelle du PCC

Fonction	Responsable	Mission
Direction générale	M. Frédéric CHASSARD	Décision et coordination
Coordination terrain	M. Michel POUGHON	Suivi des équipes
Référent PCS	M. Laurent JITTON	Gestion opérationnelle PCS
Communication	M. Laurent JITTON	Facebook / site / diffusion
Main courante	Mme Francine FLON	Journal de crise
Moyens techniques	M. Gilles ROUX / M. Ugo MARONNE	Déploiement matériel

Chaîne d'alerte — 7 étapes

Étape	Action	Responsable
1	Réception de l'alerte	Maire / élu
2	Activation PCS	Maire
3	Ouverture PCC	Référent PCS
4	Contact élus de secteur	Adjoints
5	Information population	Référents secteur
6	Information Préfecture / SDIS	Maire
7	Main courante	Secrétaire mairie — Mme Francine FLON

Fonction	Nom	Tél. professionnel	Tél. mobile
Maire	M. Frédéric CHASSARD		Mairie : 04 73 96 30 09
1er adjoint	M. Michel POUGHON	—	Mairie : 04 73 96 30 09
5ème adjoint — Réf. PCS	M. Laurent JITTON	—	Mairie : 04 73 96 30 09
Secrétaire de mairie	Mme Francine FLON	04 73 96 30 09	—

ALERTE GÉNÉRALE — MOYENS DISPONIBLES		
Moyen	**Modalité**	**Observation**
Page Facebook de la mairie	Publication immédiate — texte + photo	Géré par M. Laurent JITTON — 5ème adjoint
Site internet saintdiery.fr	Mise à jour de la page d'accueil	Géré par M. Laurent JITTON — 5ème adjoint
Téléphone / porte-à-porte	Par les élus référents de secteur	Priorité personnes vulnérables et hameaux isolés
FR-Alert	Déclenché par la Préfecture	Alerte sur les téléphones mobiles de la zone
Signal national d'alerte (RNA)	Son modulé 3×1min41s	Sirène dans le clocher de l'église de Saint-Diéry Haut

PERSONNES RELAIS PAR SECTEUR — ALERTE SPÉCIFIQUE			
Secteur / Hameau	**Personne relais**	**Téléphone**	**Observations**
Saint-Diéry / Saint-Diéry Bas / Conche	M. Michel POUGHON	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
Laumont / Fontenille	Mme Emilie PEROL	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
Creste	M. Dominique BOILOT	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
Cotteuges / Pradelles / Verneuge /Bessolle	Mme Gaëlle CONSTANTIN	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
Le Cheix	M. Laurent JITTON	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
Roussat	M. Benoit BRAJON	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
Le Treuil / La Chaux	M. Frédéric CHASSARD	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur
La Bataille	Mme Marie PRADAT	Mairie : 04 73 96 30 09	Habitants du secteur

2.5 Soutien des populations — Centre d'accueil et de regroupement

Élément	Information
📍 Lieu	Salle des fêtes de Saint-Diéry — Centre bourg
✅ Situation	Hors zone inondable — en hauteur
👥 Capacité	Environ 90 personnes (tables, chaises, vaisselle)
🍳 Restauration	Four professionnel, 2 frigos professionnels, lave-vaisselle professionnel
🚗 Parking	Disponible
💡 Électricité/Chauffage	Opérationnel
🚻 Sanitaires	WC hommes et femmes
🔑 Clés	M. CHASSARD (Mairie : 04 73 96 30 09) — Double en mairie — Tous adjoints ont la clé mairie
📞 Ouverture urgence	Contacter le premier adjoint disponible

Gestion des animaux

En cas de crise majeure :

- Les exploitants agricoles doivent être informés prioritairement
- Les animaux doivent être éloignés des zones inondables ou exposées au feu
- Les difficultés doivent être signalées au PCC communal

3. RECENSEMENT DES MOYENS

Continuité communale

En cas de crise majeure ou de défaillance des réseaux :

- Transfert du PCC vers la salle des fêtes
- Maintien d'exemplaires papier du PCS
- Fiches réflexes plastifiées disponibles
- Utilisation prioritaire des téléphones mobiles
- Fonctionnement possible en mode dégradé sans internet
- Réserve minimale de carburant maintenue pour les véhicules communaux

3.1 Moyens humains

ÉLUS MUNICIPAUX				
Nom / Prénom	**Fonction**	**Secteur**	**Téléphone**	**Compétence particulière**
M. Frédéric CHASSARD	Maire	Saint-Diéry / Coste Aider	Mairie : 04 73 96 30 09	DOS — Direction opérations
M. Michel POUGHON	1er adjoint	Saint-Diéry Bas	Mairie : 04 73 96 30 09	Suppléant DOS
Mme Emilie PEROL	2ème adjointe	Laumont	Mairie : 04 73 96 30 09	Relais secteur Laumont
M. Dominique BOILOT	3ème adjoint	Creste	Mairie : 04 73 96 30 09	Relais secteur Creste
Mme Gaëlle CONSTANTIN	4ème adjointe	Cotteuges	Mairie : 04 73 96 30 09	Relais secteur Cotteuges
M. Laurent JITTON	5ème adjoint	Le Cheix	Mairie : 04 73 96 30 09	Référent PCS — Communication
Mme Charline CHAUVET	Conseillère — Pompier vol.	Cotteuges	Mairie : 04 73 96 30 09	Secours — Premiers soins
Mme Marie PRADAT	Conseillère — Pompier vol.	La Bataille	Mairie : 04 73 96 30 09	Secours — Premiers soins
M. Benoit BRAJON	Conseiller — Pompier vol.	Roussat	Mairie : 04 73 96 30 09	Secours — Premiers soins

PERSONNEL COMMUNAL				
Nom / Prénom	**Fonction**	**Téléphone**	**Disponibilité**	**Compétences**
Mme Francine FLON	Secrétaire de mairie	04 73 96 30 09	Heures ouvrables	Main courante — Administratif
M. Gilles ROUX	Employé communal	Mairie : 04 73 96 30 09	7j/7	Conduite engins — Terrain
M. Ugo MARONNE	Employé communal	Mairie : 04 73 96 30 09	7j/7	Conduite engins — Terrain

PROFESSIONS MÉDICALES ET RESSOURCES				
Nom / Prénom	**Fonction**	**Adresse**	**Téléphone**	**Domaine**
Mme Emilie FOURNIER	Médecin généraliste	Cabinet à La Bataille	04 73 39 64 96	Médecine générale
Pharmacie Le Pavin	Pharmacie	21 rue Abbé Blot — Besse	04 73 79 50 29	Médicaments d'urgence

3.2 Moyens matériels

VÉHICULES ET ENGINS COMMUNAUX					
Type	**Équipement**	**Permis**	**Localisation**	**Usage en crise**	**Responsable**
Tracteur	Lame déneigement + épandeur sel + pince crocodile	Permis B	Atelier communal	Déblaiement, tractage, déneigement	M. ROUX / M. MARONNE
Camion benne	Benne basculante	Permis B	Atelier communal	Transport, déblaiement, sable	Tout élu ou agent

MATÉRIELS DIVERS — ATELIER COMMUNAL				
Type de matériel	**Nombre**	**Localisation**	**Responsable**	**Usage en crise**
Tronçonneuses	2	Atelier communal	Commune — M. ROUX / M. MARONNE	Arbres tombés, feu de forêt, déblaiement
Débroussailleuse à fil	2	Atelier communal	Commune — M. ROUX / M. MARONNE	Débroussaillage, entretien voies
Souffleur thermique à dos	1	Atelier communal	Commune — M. ROUX / M. MARONNE	Déneigement accès et trottoirs

4. ANNEXES

4.1 Annuaire de crise

📋 **Cet annuaire doit être maintenu à jour en permanence. Il est le premier outil opérationnel en situation de crise.**

SERVICES DE SECOURS ET URGENCES		
Organisme	**Téléphone**	**Rôle**
SDIS 63 — Pompiers	18 / 112	Secours — Incendie — Urgences
SAMU	15 / 112	Urgences médicales
Gendarmerie	17	Sécurité — Ordre public
Médecin Mme FOURNIER	04 73 39 64 96	Médecin généraliste — La Bataille
Pharmacie Le Pavin — Besse	04 73 79 50 29	Médicaments d'urgence
SAMU Social	115	Sans-abri — Urgence sociale
Transaid TMD	0800 97 40 43	Urgence matières dangereuses — Gratuit 24h/24
Vigicrues astreinte	0800 71 95 95	Surveillance crues — Gratuit

SERVICES DE L'ÉTAT ET INSTITUTIONNELS		
Organisme	**Téléphone**	**Rôle**
Préfecture du Puy-de-Dôme	04 73 98 63 63	Coordination — Alerte — Catastrophe naturelle
DDT 63 — Service risques	04 43 36 03 00	Risques naturels — Sites pollués
ENEDIS — Coupure électrique	09 72 67 50 63	Réseau électrique
GRDF — Coupure gaz	0800 47 33 33	Réseau gaz — Gratuit
Conseil Départemental 63 — Routes	04 73 81 23 37	Déneigement routes départementales
CC Massif du Sancy Mr CHASSARD Frédéric Vice-président	04 73 65 24 48 Mairie : 04 73 96 30 09	Intercommunalité — Coordination
ARS Auvergne-Rhône-Alpes	04 72 34 74 00	Santé — Radon — Eau potable
Météo-France Puy-de-Dôme	08 92 68 02 46	Prévisions — Vigilance météo

4.2 Fiches réflexes — Liste des 11 fiches

N°	Intitulé	Risque principal	Zones concernées
01	Inondation	Crue Couze Pavin	Cotteuges, Le Cheix, Moulin Neuf, Renlaigue
02	Mouvement de terrain / Argile	Retrait-gonflement argile	Centre bourg, St-Diéry Bas, Cotteuges
03	Radon	Gaz radioactif naturel	Ensemble du territoire — Zone 3
04	Feu de forêt	Incendie végétation	Treuil, Pradelles, Bessolle, Roussat
05	Grand froid	Vague de froid — Neige	Hameaux isolés — Personnes vulnérables
06	Canicule	Vague de chaleur	Ensemble — Personnes âgées isolées
07	Remontée de nappe	Eaux souterraines	Cotteuges, Le Cheix
08	Pollution des sols	Anciennes décharges	Pradelles/Treuil (SSP3791668), Creste (SSP3791665)
09	Séisme	Tremblement de terre	Ensemble — Bâti ancien prioritaire
10	Tempête / Phénomènes atmosphériques	Vents violents — Orages	Hameaux isolés — Réseau électrique
11	Transport Matières Dangereuses	Accident poids lourd	D978 — D621

4.3 Cartographie

Carte	Contenu	Intégrée dans
Plan général de la commune	Territoire — 19 lieux-dits — Routes	Document cadre — Fiche 04, 09
Zones inondables Cotteuges	PPRNPi Couze Pavin	Fiche 01
Zones inondables Le Cheix	PPRNPi Couze Pavin	Fiche 01
Zones retrait-gonflement argile	BRGM — Aléa fort/moyen/faible	Fiche 02
Sensibilité remontée de nappe	BRGM — inondationsnappes.fr	Fiche 07
Sites pollués SSP3791668 et SSP3791665	Georisques.gouv.fr	Fiche 08
Territoire feu de forêt	Zones boisées — Hameaux exposés	Fiche 04

4.4 Modèles de documents

MAIN COURANTE — JOURNAL DE CRISE					
Heure	**Origine**	**Message / Demande**	**Suite donnée**	**Heure réponse**	**Observation**

4.5 Exercices

Exercices et mise à jour

Action	Fréquence
Mise à jour annuaire	Annuelle
Vérification contacts	Annuelle
Révision PCS	Tous les 5 ans
Exercice communal	Tous les 2 à 5 ans

Les fiches réflexes opérationnelles sont imprimées séparément.

Des exemplaires sont conservés :

- En mairie
- Auprès du Maire
- Dans les bâtiments communaux
- Auprès du référent PCS

📋 **Un exercice minimum tous les 5 ans est recommandé par le guide du Ministère de l'Intérieur.**

Date	Thème de l'exercice	Participants	Observation / Enseignements
À planifier	Premier exercice PCS — Inondation Couze Pavin	Tous les élus + employés communaux	À organiser dès le PCS approuvé

Date	Thème de l'exercice	Participants	Observation / Enseignements

4.6 Transmission et révision du PCS

Action	Destinataire	Délai	Statut
Approbation par arrêté municipal	Conseil Municipal de Saint-Diéry	Dès approbation	Ok
Transmission du PCS	Préfecture du Puy-de-Dôme	Après approbation	Ok
Transmission du PCS	CC du Massif du Sancy	Après approbation	Ok
Information des habitants	Population de Saint-Diéry	Après approbation	Ok
Révision du PCS	Conseil Municipal	Tous les 5 ans	Prévoir 2031
Exercice de test	Élus + personnel communal	Dans les 2 ans	À planifier